

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD
DU 11 avril 2019
A VIRIGNIN (Actipôle) à 18H30

Nombre de membres :

En exercice : 80
Présents : 64
Votants : 75

Le 11 avril 2019 à 18 heures 30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Virignin, sous la présidence de M. René VUILLEROD.

Date de convocation : 3 avril 2019

Secrétaire de séance : M. Philippe RODRIGUEZ

PRÉSENTS :

M. ABRY Marcel ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; Mme BELLEMAIN Michelle ; M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHET Pierre ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BLANC Jean-Paul ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BOUVIER Georges ; M. BROUSSART Pierre ; M. BUET Marc ; Mme CASANOVAS Chantal ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; Mme COMET Claude ; M. CUEILLE Gérald ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. FELCI Claude ; M. FOGNINI Jean-Marc ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUILLET David ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JACOB Yves ; M. JACQUIER Laurent ; M. JANET Guy ; M. JUILLET Claude ; Mme LACHIZE Sandrine ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LE CERF Céline ; Mme LONGE Anne Laure ; M. MARIÉ Patrick ; Mme MARTINAT Francine ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MEURIAU Annie ; M. ~~PERTICOZ~~ Bernard (suppléant M. TAMBELLINI Ugo) ; M. PETIT Thierry ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel-Charles ; M. RODRIGUEZ Philippe ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; Mme SCHREIBER Sylvie ; M. TRAINI Rino ; M. ~~TURELLO~~ René (suppléant M. Thierry GUITTET) ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ; Mme VUILLOUD Véronique.

EXCUSÉS :

M. ANCIAN Bernard donne pouvoir à M. DUCRUET ;
M. BERARDI Christophe ;
M. BERTHIER Gérard donne pouvoir à M. BOLON ;
Mme CAMINET Régine donne pouvoir à M. FOGNINI ;
M. GAMBERINI Paul ;
M. GIRAUD GUIGUES Bernard ;
M. GUERIN Cyrille donne pouvoir à Mme CHARMONT-MUNET ;
Mme GUILLON Pascale
Mme LAPIETRA Danielle donne pouvoir à M. CHARVET ;
Mme MASNADA Liliane donne pouvoir à M. DESCHAMPS ;
M. PERRET Bernard donne pouvoir à M. JUILLET ;
M. ROCHE Jean donne pouvoir à Mme GODET ;
M. SERPOL Robert donne pouvoir à Mme MEURIAU ;
Mme SILLAUME Dominique ;
Mme THEVENOT Nadine donne pouvoir à M. HEDON ;
Mme TREILLÉ Odile donne pouvoir à Mme BELLEMAIN.

Le Président ouvre la séance à 18h30, accueille l'assistance et remercie la commune de VIRIGNIN pour l'aide apportée à l'installation de la salle à Actipôle.

Après appel des conseillers et constat du quorum, Monsieur Philippe RODRIGUEZ est désigné secrétaire de séance.

0.- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2019.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 21 mars 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Administration générale – rapporteur R. VUILLEROD

01.- Information sur les décisions du Président entre le 21 mars et le 10 avril 2019.

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties par délibération n°D-2016-75 du 26 mai 2016, M. le Président informe le conseil communautaire des décisions suivantes :

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
2019-2	26/03/2019	Etude hydrogéologique pour un projet de pompe à chaleur au futur centre aquatique	ECOME ENTREPRENDRE 75008 Paris	8 110,00 € HT
	29/03/2019	Avenant n°2 au marché de travaux de réaménagement de l'immeuble « Le Jugean » pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Culoz – lot n°3 charpente couverture Objet de l'avenant : travaux supplémentaires	DURAND BOIS CONCEPT 01350 Ceyzérieu	Plus-value de 3 501 € (+ 47.30% pour avenants n°1 et 2 cumulés) Nouveau montant marché : 114 997,12 €
2019-3	01/04/2019	Travaux de signalisation horizontale sur le territoire de Bugey Sud	SIGNAUX GIROD Agence de Lyon 69740 Genas	Accord-cadre à bons de commande avec maximum annuel de 40 000 € HT. Durée : 1 an (avec 3 reconductions possibles)
2017-1-44	08/04/2019	Marché subséquent n°43 à l'accord-cadre n°2017-1 – Travaux de voirie à Valromey-sur-Séran	COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE 01000 St Denis les Bourg	56 320 €

02.- Pacte fiscal :

Le pacte peut s'analyser comme une charte de principes sur lesquels les communes s'engagent pour donner corps au projet intercommunal et rendre plus lisible et cohérente la stratégie financière et fiscale du bloc communal. Dénué de valeur juridique, en dehors des cas où son existence est imposée

par le droit, le pacte financier et fiscal est avant tout un pacte de confiance. Aussi, dans la continuité des accords financiers existants (mécanisme des attributions de compensation, fonds de concours solidaires, etc...) et au regard des enjeux liés à l'optimisation des ressources et des charges (réflexion en cours sur le schéma de mutualisation avec le développement de services communs, la mutualisation des équipements et des achats, etc...), le pacte financier et fiscal constitue une nouvelle étape de la mise en œuvre de la solidarité financière nécessaire au sein du bloc communal Bugey Sud pour innover et conserver des services publics innovants. Le pacte financier et fiscal devra permettre de formaliser le partage du produit issu de la dotation générale intercommunale selon une logique de redistribution et de solidarité.

Après avoir remercié les communes qui dans leur grande majorité ont adopté le pacte, le Président VUILLEROD rappelle qu'une CLECT devra être convoquée et invite les communes qui n'ont encore pas délibéré à rejoindre celles qui ont manifesté par leur vote leur choix de solidarité au sein du le bloc communal.

M. CUEILLE informe l'assemblée qu'il ne votera pas le pacte conformément à la décision de la commune de COLOMIEU et explique qu'il s'agit uniquement d'une opération financière et fiscale, d'une coquille vide du nécessaire projet de territoire à mainte fois réclamé. Après avoir donné lecture d'extraits d'articles montrant les pratiques opérées par la majorité des EPCI conduisant à la signature d'un pacte financier et fiscal, M. CUEILLE dit déplorer que les communes n'aient pas été associées à la réflexion et l'écriture du pacte.

M. PUTHOD fait remarquer que pour certaines communes ce n'est pas un mécanisme de diminution des AC qui s'opèrera mais une augmentation. M. VUILLEROD note que la délibération sera corrigée.

M. RODRIGUEZ explique que délégation ne signifie pas centralisation, or il lui semble que dans la gestion du pacte proposé, les décisions vont émanées de la CCBS. Pour M. RODRIGUEZ, il manque un pacte de gouvernance pour une gouvernance commune.

M. RIERA dit qu'il votera le pacte mais demande que soit actée la volonté d'engager un travail sur le projet de territoire dès cette année.

Le conseil communautaire, par 62 voix, 7 contre et 4 abstentions, décide d'approuver le projet de pacte financier et fiscal solidaire simplifié pour 2019 selon les axes suivants :

- Axe 1 : Prise en charge intégrale du Fond national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par la communauté de communes Bugey Sud dès 2019 et la diminution/augmentation des Attributions de Compensations à hauteur du montant du FPIC (année de référence valeurs FPIC/AC 2019)
- Axe 2 : verser aux 43 communes une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à compter de l'exercice 2019. Elle sera basée sur la répartition suivante :

Ratio légal 50% :

- Au prorata de la DGF population 2018 et indice potentiel financier des communes 2018 : 50% de la DSC

Ratios libres 50% :

- Part affectée à l'aménagement : 30% de la DSC au prorata de la population DGF 2018 sur 2 fractions :
 - Fraction centralité : 18%
 - Fraction ruralité : 12%
- Part solidarité : 20% de la DSC redistribuée en part fixe pour chaque commune

Il est décidé d'instituer une dotation de solidarité communautaire dès 2019 correspondant à 39.4% du montant de la dotation intercommunale notifiée positive pour 2019.

Ressources humaines – Finances – RAPPORTEUR M. CHARMONT-MUNET

Le Président donne la parole à Mme CHARMONT-MUNET, Vice-Présidente aux finances et ressources humaines. Avant la présentation, Mme la vice-Présidente souhaite remercier l'ensemble des membres de la commission avec lesquels le travail de préparation budgétaire a pu se faire de manière assidue et dans un esprit de travail constructif. Par ailleurs, les vice-Présidents et les services associés ont contribué à donner cohérence et lisibilité à l'ensemble des programmes. Mme CHARMONT-MUNET souligne également le travail et la réactivité du pôle financier.

03.- Comptes de gestion 2018 CCBS.

A l'unanimité, le conseil communautaire déclare que les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) dressés pour l'exercice 2018 par M. le Trésorier de Belley, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

04.- Compte de gestion 2018 SM SCOT.

A l'unanimité, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du SM SCOT dressé pour l'exercice 2018 par M. le Trésorier de Belley, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

05.- Comptes administratifs 2018 CCBS principal et annexes.

Mme CHARMONT-MUNET présente les comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la Communauté de communes.

M. PUTHOD s'étonne du montant de l'excédent d'investissement de 4 217 000€ alors qu'un emprunt de 8 000 000€ a été fait pour la piscine. Mme la Vice-Présidente explique que les marchés du centre aquatique n'étant toujours pas signés, les 8 000 000 d'€ d'emprunt ne peuvent pas, de ce fait, être affectés à une opération d'investissement, ils restent donc inscrits en fonctionnement. Ces écritures sont rattachées avec le compte de gestion du trésorier.

M. RIERA relève une erreur dans la présentation du CA du SPANC à la page 12, il s'agit d'un excédent alors qu'il est noté déficit.

Après que le Président ait quitté la séance, le conseil communautaire vote les comptes administratifs :

Budget général	à l'unanimité moins une abstention.
Budgets annexes	
Actipôle	à l'unanimité moins une abstention
Ateliers relais "ousson nord" à Magnieu	à l'unanimité
Atelier relais "La Bussière"	à l'unanimité
Atelier relais "Orofusion" à Groslée Saint Benoît	à l'unanimité
ZA "En sauvy" à Virieu le Grand	à l'unanimité
ZA "Pré du Pont" à Brens	à l'unanimité
ZA "Ousson nord " à Magnieu	à l'unanimité
ZAC "La picardière " à Virignin	à l'unanimité
Camping site du lac à Virieu le Grand	à l'unanimité
Maison médicale à Virieu le Grand	à l'unanimité
Port de plaisance à Virignin	à l'unanimité
Gestion des déchets	à l'unanimité
SPANC	à l'unanimité
ADS	à l'unanimité
GEMAPI	à l'unanimité

Le Président VUILLEROD remercie l'assemblée de sa confiance témoignée par le vote des CA. Il remercie ensuite Mme la vice-Présidente aux finances du travail de présentation clair et soigné ainsi que l'ensemble des services.

06.- Compte administratif 2018 SM SCOT.

Après que Mme la Présidente du SM SCOT ait quitté la séance, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif.

07.- Affectation des résultats 2018 CCBS budget principal et budgets annexes.
 Synthèse des résultats de l'exercice 2018 des budgets principal et annexes

Budget principal	Excédent de fonctionnement	8 398 199.13
	excédent d'investissement	4 217 771.97
	restes à réaliser en dépenses	-973 563.76
	restes à réaliser en recettes	877 067.00
Affectation résultat	report en fonctionnement RF 002	8 398 199.13
	report en investissement RI 001	4 217 771.97
Budgets annexes		
Actipôle	Excédent de fonctionnement	90 856.29
	déficit d'investissement	-639 760.46
	restes à réaliser en dépenses	-20 932.00
	restes à réaliser en recettes	780 000.00
Affectation résultat	report en fonctionnement RF 002	90 856.29
	report en investissement DI 001	-639 760.46
Ateliers relais "ousson nord" à Magnieu	Excédent de fonctionnement	27 525.14
	excédent d'investissement	5 441.21
Affectation résultat	report en fonctionnement RF 002	27 525.14
	report en investissement RI 001	5 441.21
Atelier relais "La Bussière"	Excédent de fonctionnement	0.00
	excédent d'investissement	18 737.72
Affectation résultat	report en fonctionnement RF 002	0.00
	report en investissement RI 001	18 737.72
Atelier relais "Orofusion" à Groslée Saint Benoît	Excédent de fonctionnement	45 412.56
	déficit d'investissement	-45 412.40
	restes à réaliser en dépenses	0.00
	restes à réaliser en recettes	0.00
Affectation résultat	Excédent de fonctionnement	0.16
	Affectation en investissement RI 1068	45 412.40
	report en investissement DI 001	-45 412.40
ZA "En sauvy" à Virieu le Grand	Excédent de fonctionnement	0.00
	déficit d'investissement	0.00
ZA "Pré du Pont" à Brens	Excédent de fonctionnement	0.00
	déficit d'investissement	0.00

ZA "Ousson nord " à Magnieu	Excédent de fonctionnement	0.00
	déficit d'investissement	0.00
ZAC "La picardière " à Virignin	Excédent de fonctionnement	2 764.31
	déficit d'investissement	0.00
Affectation résultat	Report excédent de fonctionnt FD002	2 764.31
camping site du lac à Virieu le Grand	Excédent de fonctionnement	2.79
	déficit d'investissement	0.00
Affectation résultat	Report excédent de fonctionnt FR 002	2.79
	Affectation en investissement IR 1068	0.00
	Report déficit investissement DI 001	0.00
Maison médicale à Virieu le Grand	Excédent de fonctionnement	15 947.32
	déficit d'investissement	-15 874.28
	restes à réaliser en dépenses	0.00
	restes à réaliser en recettes	0.00
Affectation résultat	Report excédent de fonctionnt FR 002	73.04
	Affectation en investissement IR 1068	15 874.28
	Report investissement DI 001	-15 874.28
Port de plaisance à Virignin	Excédent de fonctionnement	79 695.76
	déficit d'investissement	-55 375.45
	restes à réaliser en dépenses	-24 320.00
	restes à réaliser en recettes	0.00
Affectation résultat	Report excédent de fonctionnt FR 002	0.31
	Affectation en investissement IR 1068	79 695.45
	Report déficit investissement DI 001	-55 375.45
Gestion des déchets	Excédent de fonctionnement	1 414 278.08
	déficit d'investissement	-187 818.34
	restes à réaliser en dépenses	-1 063 912.00
	restes à réaliser en recettes	196 660.00
Affectation résultat	Report en fonctionnement FR 002	359 207.74
	Affectation en investissement IR 1068	1 055 070.34
	Report investissement DI 001	-187 818.34

SPANC	Déficit de fonctionnement	-21 142.96
	Excédent d'investissement	1 788.36
Affectation résultat	Report en fonctionnement FD 002	-21 142.96
	Report en investissement IR 001	1 788.36
ADS	Excédent de fonctionnement	96 592.35
	Excédent d'investissement	6 221.54
Affectation résultat	Report en fonctionnement FR 002	96 592.35
	Report en investissement IR 001	6 221.54
GEMAPI	Excédent de fonctionnement	179 516.67
	déficit d'investissement	-231 661.67
	restes à réaliser en dépenses	-642 189.70
	restes à réaliser en recettes	640 474.58
Affectation résultat	Report en fonctionnement FR 002	0.00
	Affectation en investissement IR 1068	179 516.67
	Report investissement DI 001	-231 661.67

08.- Intégration des résultats du SM SCoT dans le budget principal.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la reprise des résultats du compte administratif 2018 du SM SCoT Bugey intégrés dans le budget principal 2019 de la CC Bugey Sud,

09.- Fixation des taxes directes locales et de la TEOM.

Il est proposé de conserver les taux votés en 2018. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales :

☛ Taxe d'habitation :	3,62 %
☛ Taxe sur le foncier bâti :	3,57 %
☛ Taxe sur le foncier non bâti :	11,97 %
☛ Cotisation foncière des entreprises	24,74 %

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 est maintenue pour 2019 à l'unanimité

Zone de perception	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux votés pour 2019	Produits attendus 2019
Zone unique	35 608 137	7.99 %	2 845 090 €

10.- Etude et vote des budgets primitifs 2019 (budget principal et budgets annexes).

Mme CHARMONT-MUNET rappelle le travail nécessaire à la construction des budgets au vu de la situation financière qui demande attention et anticipation afin de ne pas obérer l'avenir de la collectivité.

M. VUILLEROD expose que les délais impartis depuis le débat d'orientation budgétaires n'ont pas permis de réunir toutes les commissions comme cela avait été demandé. Un bureau spécifique s'est tenu le 2 avril pour étudier le bouclage du budget 2019. Le Président rappelle ensuite que la capacité d'autofinancement 2019 permettra uniquement d'assurer le programme voirie qui s'élève à 1 900 000. Les priorités identifiées sont le fibrage des zones d'activité, la GEMAPI, le toit du boulodrome ainsi que l'aide à l'hôtellerie. Il a par ailleurs été retenu de recourir à l'emprunt pour financer la maison médicale de Culoz. Le Président conclut que rien n'est réglé et qu'il ne se satisfait pas de cette solution et annonce que l'année prochaine, l'investissement voirie sera à revoir. Il s'interroge comment pourront être signés un nouveau contrat de ruralité et un nouveau Contrat Ambition Région car il s'agit dans les 3 ans à venir de trouver 1 200 000€ en sus des 1 900 000€ de voirie au regard des compétences qui s'annoncent pour la CCBS (en 2019, l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), en 2020, le Contrat Territorial Santé (CTS), 2022 le Tout Numérique et Ma santé 2022... . Pour le

Président VUILLEROD, il s'agit de se préparer, de travailler, d'anticiper, de préparer le territoire de demain et dans ce but, annonce la tenue prochaine d'ateliers destinés aux élus du territoire qui souhaitent apporter leur pièce à l'édifice en construction qu'est le bloc communal

Concernant l'étude des budgets primitifs, **Mme CHARMONT-MUNET** rappelle qu'une note synthétique a été transmise en amont de la réunion et invite l'assemblée à suivre les éléments présentés sur les documents remis sur table.

M. LAHUERTA se déclare peu enthousiaste à voter le budget présenté, déçu du pilotage de l'intercommunalité et du manque de confiance que cela produit. Il regrette l'absence de concertation sur les charges de centralité et exprime sa déception du peu d'intérêt porté au devenir de la maison St-Anthelme, du peu d'avancée du projet de mutualisation alors que la ville de Belley avait proposé la mutualisation de son service financier. **M. LAHUERTA** déplore que le pacte fiscal et financier ne soit pas un pacte de confiance mais uniquement une mécanique complexe qui ne remporte pas l'adhésion. Enfin, il rappelle que dès 2014, il avait proposé des solutions à la problématique du siège communautaire qui est, à ce jour, traitée sans méthode. Il termine en évoquant le centre aquatique qui a divisé et laissera des traces. **M. LAHUERTA** demande que le budget soit voté par opération d'investissement sinon il s'abstiendra.

M. VUILLEROD se dit déçu et rappelle à **M. LAHUERTA** que le projet de service commun financier avec la ville de Belley a été proposé par la CCBS.

Mme CHARMONT-MUNET complète en relevant qu'il est faux de dire que rien n'avance en termes de mutualisation car il se fait un travail en temps caché qui est à respecter.

L'assemblée délibérante vote et adopte le budget primitif présenté avec 6 oppositions et 13 abstentions

- Budgets annexes :

. Actipôle.

M. FOGNINI demande quelle somme est consacrée à la commercialisation et à la promotion de la zone. **Mme la vice-Présidente aux finances** précise que 18 000€ sur ce budget y sont affectés et 40 000€ sur le budget général

L'assemblée délibérante vote et adopte le budget avec 3 abstentions

- . Atelier relais Ousson nord, adopté à l'unanimité
- . Atelier relais La Bussière, adopté à l'unanimité
- . Atelier relais Orofusion, adopté à l'unanimité
- . ZA Pré du pont, adopté à l'unanimité
- Il est répondu à **M. GENS** que l'enrochement ZA Pré du pont a été financé par le budget général
- . ZA en Sauvy, adopté à l'unanimité
- . ZAC de la Picardière, adopté à l'unanimité
- . Port de plaisance, adopté à l'unanimité
- M. BLANC** s'interroge si le financement de travaux est prévu pour limiter l'accès du port aux gens du voyage cet été, leur installation sur ce site est incompatible avec l'installation des lodges prévue. **Mme La vice-Présidente** précise que les frais liés à la venue des groupes de gens du voyage sont pris en charge par le budget général
- . Camping site du lac de Virieu-le-Grand, adopté à l'unanimité
- . Maisons médicales, adopté à l'unanimité
- . Gestion des déchets, adopté avec 1 opposition et 1 abstention
- . Service ADS (urbanisme), adopté à l'unanimité
- . Suite à la demande d'explication de **M. PETIT** sur l'augmentation des charges courantes, **Mme CHARMONT-MUNET** répond que cette écriture permet d'équilibrer le budget au vu de l'excédent à reprendre de l'année précédente.
- . SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), adopté à l'unanimité
- . GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), adopté à l'unanimité.

Les budgets primitifs 2019 sont équilibrés en section de fonctionnement et en section d'investissement, en dépenses et recettes pour les montants suivants :

Budgets Primitifs 2019	Section de fonctionnement	section d'investissement	total
Principal	24 570 965.46 €	18 917 944.19 €	43 488 909.65 €
Actipôle à Virignin	342 294.29 €	958 712.17 €	1 301 006.46 €
Atelier-relais (Ousson nord)	116 621.14 €	72 677.21 €	189 298.35 €
Atelier-relais La Bussière (Haut Valromey)	15 300.00 €	60 737.72 €	76 037.72 €
Atelier-relais Orofusion (Groslée Saint-Benoît)	76 732.16 €	109 582.00 €	186 314.16 €
ZA Pré du pont (Brens)	123 461.92 €	123 461.92 €	246 923.84 €
ZA en Sauvy (Virieu-le-Grand)	65 499.04 €	47 499.04 €	112 998.08 €
ZAC de la Picardière (Virignin)	1 438 516.15 €	1 387 516.15 €	2 826 032.30 €
Port de plaisance (Virignin)	153 110.31 €	134 923.64 €	288 033.95 €
Camping site du lac de Virieu-le-Grand	61 252.79 €	5 619.00 €	66 871.79 €
Maisons médicales (Virieu-le Grand et Culoz)	147 526.04 €	1 138 083.73 €	1 285 609.77 €
Gestion des déchets	4 264 517.74 €	2 060 688.34 €	6 325 206.08 €
Service ADS	278 518.35 €	21 821.54 €	300 339.89 €
SPANC	391 496.01 €	1 788.36 €	393 284.37 €
GEMAPI	445 143.11 €	1 736 722.17 €	2 181 865.28 €
CUMUL			59 268 731.69 €

11.- Etude et vote de subventions du budget principal vers les budgets annexes.

Le conseil communautaire, après avoir pris acte de ces informations, autorise l'inscription des montants nécessaires à l'équilibre des budgets annexes dans les budgets primitifs 2019.

Remboursement des avances des budgets annexes au budget principal	article du budget principal	MONTANTS REALISES EN 2018	PROPOSITIONS BP 2019
ZAC PICARDIERE A VIRIGNIN	276351	0.00	6 212.51
ZA OUSSON NORD A MAGNIEU	276351	52 596.72	BUDGET CLOS
ZA PRE DU PONT A BRENS	276351		0.00
ZA EN SAUVY VIRIEU-LE-GRAND	276351	0.00	0.00
total		52 596.72	6 212.51

Subventions du budget principal aux budgets annexes	article du budget principal	SUBVENTIONS VERSEES EN 2018	PROPOSITIONS BP 2019
SPANC	6748		
ZAC PICARDIERE A VIRIGNIN	6521	0.00	5 248.20
ZA OUSSON NORD A MAGNIEU	6521	42 981.77	BUDGET CLOS
ZA PRE DU PONT A BRENS	6521	0.00	0.00
ZA EN SAUVY A VIRIEU-LE-GRAND	6521	0.00	0.00
ATELIER-RELAIS Ousson nord à MAGNIEU	6521	0.00	0.00
ATELIER RELAIS La bussière A RUFFIEU	6521	346.34	200.00
OROFUSION A GROSLEE SAINT BENOIT	6521	23 434.00	20 000.00
CAMPING SITE DU LAC DE VIRIEU-LE-GRAND	6521	244 210.00	47 500.00
PORT PLAISANCE A VIRIGNIN	6521	151 125.00	130 000.00
MAISONS MEDICALES A VIRIEU-LE-GRAND ET CULOZ	6521	46 800.00	64 500.00
ACTIPOLE A VIRIGNIN	6521	85 485.00	130 000.00
GEMAPI	6521	263 025.00	280 000.00
total		857 407.11	677 448.20
Avances du budget principal au budgets annexes	article du budget principal	MONTANTS REALISES EN 2018	PROPOSITIONS BP 2019
ZAC PICARDIERE A VIRIGNIN	276351	0.00	0.00
ZA OUSSON NORD A MAGNIEU	276351	0.00	BUDGET CLOS
ZA PRE DU PONT A BRENS	276351	0.00	0.00
ZA EN SAUVY A VIRIEU-LE-GRAND	276351	0.00	0.00
total		0.00	0.00

12.- Attribution de la subvention annuelle à l'EPIC « Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier ».

Une subvention d'un montant de 319 000€. est attribuée, à l'unanimité, à l'Office de Tourisme communautaire « Belley Bugey Sud Grand Colombier » pour l'exercice 2019.

13.- Attribution de la Subvention annuelle à l'Association Départementale Aide aux Personnes de l'Ain.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 28 260€ (45€ par personne aidée) au titre de l'année 2019 à verser à l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain ».

M. CUEILLE demande si la CCBS a un droit de regard sur les conditions de travail des salariés des associations aidées. **M. GERIN** répond que l'EPCI ne doit pas s'immiscer dans la gestion d'une association et il apparaît qu'aucune plainte n'a été reçue par la CCBS.

14.- Passation d'un avenant financier n°2 pour Service urbanisme ADS mutualisé.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant n°2 à la convention en cours passée entre chaque commune adhérente au Service Urbanisme et la Communauté de communes Bugey Sud. **M. RIERA** demande de préciser que lors de l'AG, il a été décidé d'étudier l'instauration de tarifs différenciés dans l'avenir.

15.- Remboursement des heures de voirie aux communes pour l'année 2018.

Il est accepté à l'unanimité de rembourser aux communes membres, les heures de voirie effectuées par leur personnel communal sur l'exercice 2018, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

CCBS remboursement aux communes des heures réalisées par leur service voirie pour l'année 2018 (sur la voirie communale classée)				
communes	Synthèse heures de voirie à 40 €	ANNEE 2018	Solde à verser en 2019	TOTAL ANNEE 2018
		Cumul versé au titre de 2018		
AMBLEON	3 200	3 200	-	3 200
ANDERT CONDON	8 000	8 000	-	8 000
ARBOYS-EN-BUGEY	17 600	12 320	5 280	17 600
ARMIX		-	-	-
ARTEMARE	14 000	12 250	1 750	14 000
BELLEY	180 000	94 500	85 500	180 000
BELMONT LUTHEZIEU	24 000	16 800	7 200	24 000
BEON	5 200	4 550	650	5 200
BREGNIER CORDON	24 000	24 000	-	24 000
BRENAZ	5 600	5 600	-	5 600
BRENS	24 120	21 105	3 015	24 120
CEYZERIEU	49 120	17 192	31 928	49 120
CHAMPAGNE EN VALROMEY	16 720	5 852	10 868	16 720
CHAVORNAY	4 000	4 000	-	4 000
CHAZEY BONS (avec Pugieu)	57 200	57 200	-	57 200
CHEIGNIEU LA BALME		-	-	-
COLOMIEU	4 800	1 680	3 120	4 800
CONTREVOZ	18 000	18 000	-	18 000
CONZIEU	8 800	7 700	1 100	8 800
CRESSIN ROCHEFORT	13 120	9 184	3 936	13 120
CULOZ	34 160	34 160	-	34 160
CUZIEU	20 000	17 500	2 500	20 000
FLAXIEU		-	-	-
HAUT VALROMEY	24 000	16 800	7 200	24 000
IZIEU	4 000	3 500	500	4 000
LA BURBANCHE		-	-	-
LOCHIEU	6 000	4 200	1 800	6 000
LOMPNIEU		-	-	-
LAVOURS	2 000	2 000	-	2 000
MAGNIEU	16 000	16 000	-	16 000
MARIGNIEU		-	-	-
MASSIGNIEU DE RIVES	24 000	24 000	-	24 000
MURS GELIGNIEUX	6 000	2 100	3 900	6 000
PARVES ET NATTAGES	60 000	21 000	39 000	60 000
PEYRIEU	26 040	26 040	-	26 040
POLLIEU		-	-	-
PREMEYZEL	4 800	2 520	2 280	4 800
ROSSILLON	6 400	4 480	1 920	6 400
RUFFIEU	5 200	910	4 290	5 200
SAINT MARTIN DE BAVEL	12 000	8 400	3 600	12 000
GROSLEE SAINT BENOIT	20 040	4 851	15 189	20 040
SAINT CHAMP		-	-	-
SAINT GERMAIN LES PAROISSE	8 000	8 000	-	8 000
SUTRIEU	30 000	26 250	3 750	30 000
TALISSIEU	4 000	3 500	500	4 000
VIEU	14 400	12 600	1 800	14 400
VIRIEU LE GRAND	16 000	16 000	-	16 000
VIRIEU LE PETIT	8 000	4 200	3 800	8 000
VIRIGNIN	28 000	24 500	3 500	28 000
VONGNES		-	-	-
	856 520	606 644	249 876	856 520
			solde	

16.- Modification du tableau des emplois.

L'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des emplois pour une cohérence avec les mouvements de personnel et les besoins de la collectivité :

Pôle technique – environnement – sport :

- Création du poste de responsable de bâtiment suite départ à la retraite de l'agent en poste fin 2019

Pôle développement :

- Création d'un poste développeur économique (remplacement départ d'un agent contractuel) : Poste d'instructeur droit des sols à temps plein pourvu

Aménagement de l'espace – planification – RAPORTEUR M. CHARMONT-MUNET

17.- Avis sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Parves-et-Nattages au titre de la compatibilité avec le SCOT Bugey.

Le conseil communautaire, après que les deux élus représentant la commune de Parves-et-Nattages aient quitté la salle pour ne pas prendre part au vote, émet un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de la commune de Parves-et-Nattages sous réserve que :

l'objectif de développement de l'offre locative sociale soit affirmé davantage dans le projet, le développement de l'urbanisation soit géré en prenant bien toute la mesure des enjeux actuels liés aux réseaux (alimentation en eau potable, défense extérieure contre l'incendie, conformité des installations d'assainissement non collectif).

18.- Mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Belley pour le centre aquatique communautaire.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'engager la procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune de Belley par déclaration de projet en application du code de l'urbanisme, afin de prévoir un zonage et un règlement adapté autorisant la construction du centre aquatique et permettre la définition d'un programme d'aménagement d'ensemble cohérent avec la nouvelle vocation de ce secteur.

Bâtiments – RAPOPTEUR – A. PHILIPPE

19.- Validation du programme et du mode de réalisation du centre aquatique intercommunal et lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre.

M. le vice-Président en charge du projet présente les grandes lignes du programme :

- Un bassin de 25m avec 6 lignes (375m²)
- Un bassin d'apprentissage (150m²)
- Un bassin ludique (200m²)
- Un espace bien-être (capacité 30 à 32p)
- Une salle de réunion modulable en 2 classes
- Des espaces mutualisés pour les associations
- Tous les espaces nécessaires au bon fonctionnement

La surface bâtie représente une surface totale de 3 210m².

Sur la base des études pré-opérationnelles, le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 10 M€ HT dont 8.3 M€ HT de travaux.

S'agissant du mode de réalisation, le COPIL, en séance du 24 janvier 2019 propose le choix d'un montage classique en maîtrise d'ouvrage avec :

- Un marché de maîtrise d'œuvre pour les études de conception et le suivi des travaux,
- Un marché public global de performance pour les travaux et la maintenance de l'équipement.

M. le vice-Président présente aux conseillers communautaires le déroulé de la procédure :

- Publication d'un avis de concours
- Examen des candidatures par le jury
- Publication de la liste des candidats admis à concourir (fixé au nombre de 3)
- Information des candidats non retenus
- Examen par le jury de manière anonyme des projets des candidats sélectionnés
- Rédaction d'un procès-verbal retraçant le classement des projets,
- Choix du lauréat du concours, au vu des procès-verbaux du jury
- Publication de l'avis de résultat de concours
- Attribution, après négociation avec le lauréat, d'un marché public de maîtrise d'œuvre
- Publication de l'avis d'attribution de marché

M. le vice-Président présente la composition du jury de concours :

- Au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage, avec voix délibérative :

- Monsieur le Président de la communauté de communes, René VUILLEROD, président du jury
- Les membres élus de la Commission d'appel d'offres, à savoir :
- Membres titulaires :

Mme Mireille CHARMONT-MUNET	□ Membres suppléants :
Mme Dominique SILLAUME	Mme Véronique VUILLOUD
M. Guy PLANTIN	M. Jean-Michel BERTHET
M. Philippe RODRIGUEZ	M. Bernard PUTHOD
M. Pierre ROUX	
- Au titre du tiers de maîtres d'œuvre désigné par le président du jury : 4 Architectes
- Au titre des personnalités désignées par le président du jury ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :
- M. Alain PHILLIPPE
- M. Pierre BERTHET
- M. Jean Michel BERTHET
- M. Thierry VERGAIN
- M. Marcel ABRY
- M. Alain SAUREL
- Au titre des membres ayant voix consultative :
- Cabinet Espélia (mandataire), AMO
- Laurent MARTIN, DGS de la CCBS
- Stéphane CHRISTOPHE, DST de la CCBS
- Patrick GADAGNIN, Directeur la piscine
- Cyril GUERIN, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux de la ville de Belley
- Florence LOBEY, DST de la ville de Belley

M. le vice-Président présente le calendrier prévisionnel de l'opération qui permettra un démarrage des études de maîtrise d'œuvre prévu en janvier 2020 et un démarrage des travaux : en janvier 2021.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le programme du projet de construction d'un centre aquatique intercommunal ainsi que le mode de réalisation du projet. Le lancement d'une procédure de concours restreint en vue de la sélection d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre et la composition du jury de concours sont également approuvés.

CADRE DE VIE – RAPPORTEUR - F. MARTINAT

20.- Soutien au maintien de la desserte de la gare de Culoz.

La motion suivante est adoptée à l'unanimité

« Par la présente motion, l'ensemble des élus de la communauté de communes Bugey Sud tient à exprimer sa surprise, son indignation et sa colère devant la dernière décision inqualifiable prise unilatéralement par l'entreprise publique SNCF.

En effet, depuis le dernier changement d'horaires, le dernier train à destination de Chambéry et d'Annecy, au départ de Lyon à 21h08, ne s'arrête désormais plus à Culoz à 22h05, pour des soi-disant « impératifs techniques » contraignant la ligne à passer par Saint-André-le-Gaz.

Après la suppression d'arrêts en gare de Tenay/Hauteville et de Virieu-le-Grand/Belley, c'est au tour de la gare de Culoz d'être concernée par cette politique de rationalisation féroce.

Cette décision unilatérale brutale et non justifiée est un nouveau coup dur porté à la ruralité et au territoire de Bugey Sud, à l'heure où les enjeux de la mobilité deviennent de plus en plus prégnants, où les alternatives à la voiture individuelle sont de plus en plus nécessaires. Par ailleurs, cette décision va à contre-courant de l'histoire, alors que les synthèses des débats montre combien sont vulnérables les territoires éloignés des grandes métropoles.

Dès 2016, consciente que la gare de Culoz est stratégique pour notre développement économique et touristique, l'accès à la santé et à la formation, mais aussi un outil pour la transition énergétique, notre communauté de communes a investi lourdement en 2017 et 2018 (1,3 Millions d'Euros) dans le pôle d'échanges multimodal de Culoz, avec la volonté de maintenir et potentiellement de voir se densifier la desserte ferroviaire vers la Métropole lyonnaise, l'agglomération de Chambéry (voire même celle de Grenoble) et le bassin Genevois, dont la demande des usagers ne fait que progresser.

Or, l'inauguration à peine fêtée (NB. 15 novembre 2018), en échange de cette réalisation, alors même qu'elle y a été associée, la SNCF supprime un train et un arrêt ! Ce manque de respect vis-à-vis du territoire et de ses investissements présage d'une probable remise en cause d'autres arrêts et surtout

met un frein à notre objectif de développement, d'autant que des trains passent sans arrêt en gare de Culoz (Lyon-Chambéry/Annecy).

Lors de la réunion du 12 mars dernier, la Région, représentée par Mme Stéphanie Pernod-Beaudon, a proposé la création de 2 trains avec une desserte de la gare de Culoz en milieu de journée. Même si cette proposition peut être intéressante, elle ne répond en aucun cas aux besoins des usagers bugistes qui empruntaient le train de 21h08 au départ de Lyon et qui leur permettaient de prendre le TGV de 18h59 en gare de Lyon à Paris.

Nous exigeons donc :

A l'unanimité,

- 1) d'abandonner le projet de détournement des TER Lyon-Chambéry/Annecy par la ligne Lyon/St André-le-Gaz/Pont-de-Beauvoisin/Chambéry. Ce projet priverait définitivement notre territoire de desserte.
- 2) de rétablir le passage et donc l'arrêt en gare de Culoz du TER Lyon-Chambéry/Annecy qui part de Lyon à 21h08, en correspondance avec le TGV venant de Paris (départ à 18h59). Pour rappel, cet arrêt était une contrepartie octroyée par la SNCF pour compenser, partiellement, la suppression des arrêts TGV. Cette suppression a été un frein certain au développement des emplois dans notre bassin.
- 3) d'apprécier la rentabilité des TER passant sans s'arrêter en gare de Culoz afin d'optimiser la desserte, et ce, à moindre coût.
- 4) d'organiser une réunion tripartite élus/SNCF/usagers pour décider, au plus près des besoins, des projets de dessertes ferroviaires à chaque changement d'horaires. Ce serait également l'occasion d'évoquer l'enjeu de construction d'un quai sur le shunt existant Genève-Grenoble qui permettrait d'élargir l'offre de desserte.

Nous, élus de Bugey Sud, refusons :

- de laisser notre territoire servir de variable d'ajustement,
- d'être privés de notre légitimité à développer un tissu économique, social et touristique sur notre territoire au même titre que les autres,
- de constater que l'argent des contribuables investi dans le pôle d'échanges multimodal de Culoz soit abusivement détourné sans fondement autre que des stratégies politiques au sein de la SNCF.

Par conséquent, nous demandons à la Région Auvergne Rhône Alpes de jouer son rôle d'autorité organisatrice de transports et d'alerter à haut niveau cette aberration. »

M. BOLON demande qu'un courrier soit fait au président de la SNCF. **M. FOGNINI** souhaite exprimer son accord avec la motion car Culoz est la porte d'entrée ferroviaire essentielle du territoire notamment pour les entreprises. Il souligne l'investissement important fait par la CCBS pour la réalisation du pôle multimodal et demande où en sont les négociations avec l'Etat, la Région. Mme **MARTINAT** passe la parole à **M. ANDRE MASSE**, maire de Culoz, qui vient préciser que cette situation semble être le prélude à d'autres suppressions. Il donne l'information d'une réunion au cours du mois de mai avec la SNCF et la Région pour calibrer de nouvelles échéances et obtenir des résultats concrets. Il dit s'attendre à un dur combat. M. le Maire de Culoz souhaite conclure en qualifiant le PEM de Culoz de vraie réussite répondant aux attentes des usagers. **M. FOGNINI** relève qu'il est indispensable d'obtenir le soutien du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Président **VUILLEROD** informe l'assemblée que M. L. WAUQUIEZ, accueilli le 12 avril à Belley sera interpellé sur le sujet.

QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance
Philippe RODRIGUEZ



Le Président
René VUILLEROD

